



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département de l'environnement



Plan national pour la protection de la nature (PNPN)

Plans d'actions espèces



Foto : R. Gerend

Plan d'action **Triton crêté** *Triturus cristatus*

Auteur
MNHNL – Groupe herpétologique

Septembre 2009

Triton crêté

Distribution géographique

Le triton crêté est concentré sur le sud-ouest et l'ouest du Gutland. En plus, quelques sites isolés se situent dans les régions de Berdorf / Consdorf et de Bous / Remerschen. Au nord du pays *Triturus cristatus* est limité au bassin versant de la Troine.

Statut

Catégorie: menacé (source: liste rouge des batraciens du Grand-Duché de Luxembourg)
Directive Habitat: Annexes II et IV

Habitats

3150 - Eaux eutrophes avec végétation de type Magnopotamion ou Hydrocharicion (P2-PNPN)

Biotopes

1. Mares ouvertes, ensoleillées et riches en végétation submergée situées dans des pâturages ou des prairies.
2. Etangs ou bras morts à eau stagnante
3. Paysages agraires structurés et forêts feuillues

Facteurs de déclin

1. Destruction ou détérioration de mares en milieu ouvert.
2. Engrainage de parcelles formant limite avec des eaux stagnantes et entraînant une eutrophisation des mares mêmes.
3. Prolifération de ligneux en bordure de mares suite à des plantations ou la succession naturelle
4. Destruction d'habitats terrestres, tels que haies, zones humides ou bosquets
5. Isolation d'un grand nombre de populations, soit par des infrastructures, soit par des distances élevées empêchant tout échange
6. Perte d'individus par la circulation routière lors des migrations

Actions actuelles

La mise en œuvre du programme en faveur des eaux stagnantes initié par le Musée National d'Histoire Naturelle est poursuivi. Dans le cadre de ce programme un certain nombre de mares ont été aménagées en faveur du triton crêté.

Objectif stratégique

1. Doubler le nombre d'eaux stagnantes colonisées en 10 ans;
2. Créer une aire de répartition cohérente dans le Gutland, stabiliser la population dans le nord du pays.

Objectifs de gestion

1. Création de 50 eaux de reproduction potentielles dans un réseau cohérent avec des distances maximales de 1000 m (préférence 300 –500 m) entre les différents sites jusqu'en 2011;
2. Conservation ou restauration de tous les eaux de reproduction actuelles y compris les habitats terrestres adjacents;
3. Extensification des parcelles agricoles faisant partie des habitats terrestres des différentes populations;
4. Aménagement de passages pour batraciens lors de la construction ou la réfection d'axes routières ou ferroviaires;

Actions

1. Mesures ponctuelles:

La plupart des sites de reproduction actuels sont gérés par des acteurs environnementaux. Toutefois des mesures de conservation s'imposent sur les sites ci-après:

Bascharage – Bommel: mare en pleine zone artisanale

Sprinkange – Itzemuer: propriétaire s'opposant à des mesures de restauration

2. Mesures régulières:

- Conclusion de contrats biodiversité pour maintenir ou rétablir une exploitation agricole favorable au triton crêté (pas d'enherbage dans les alentours de la mare, pas de biocides, pas de récoltes nocturnes dans les environs des eaux de reproduction, favoriser les faucheuses à lames etc.)
- Réduction d'espèces végétales invasives telles que *Typha latifolia* en faveur d'une végétation submergée.

3. Mesures d'aménagement:

Aménagement d'au moins 50 nouvelles mares d'une taille de 2-5 ares, alimentées uniquement par l'eau de pluie ou par la nappe phréatique,